

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JUIN 2016

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués le 14 Juin 2016 à 20 heures 30, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Avril 2016,
- Travaux de voirie,
- Bureau d'étude PLU,
- Champs captant des Landes du Médoc,
- Informations diverses,
- Questions diverses,

Le Temple, le 5 Avril 2016

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le 14 Juin 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, BOS Guillaume, MAURIN Jean-Jacques, BEAUBOIS Cédric, ROBERT Michel, CORNE Philippe, BIESSE Jean-Pierre,

Mmes HALARD Françoise, JUARROS Emeline, GASSIAN Bérengère, DELUGIN Delphine,

Absent excusé : Mr CUMERLATO Jean-François

Absente excusé : Mme NOUETTE-GAULAIN Karine

Le procès-verbal de la séance du 15 Avril 2016 est adopté à l'unanimité après modifications apportées à la demande de Monsieur PALLIN Jean-Luc.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE- DEMANDE DE SUBVENTION FDAVC

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le devis estimatif pour les travaux de voirie communale (Route de Clot-Arriou) qui s'élève à la somme de 37 004,00 euros HT soit 44 404.80 euros TTC.

Il précise qu'une subvention au titre du Fonds Départemental d'aide à la Voirie Communale peut être obtenue auprès du Conseil Départemental de la Gironde. Le montant de la subvention est de 35% du montant HT des travaux plafonnés à 25 000,00 euros HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

DEMANDE D'OPERATION DE SECURITE SUR ROUTE DEPARTEMENTALE EN TRAVERSEE D'AGGLOMERATION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 500 000,00 HT peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Ce dispositif concerne les routes départementales en agglomération de première et seconde catégorie. Ensuite, l'objectif est de prendre en compte les enjeux sécuritaires et urbanistiques dans les traversées reconnues dangereuses et accidentogènes.

Dans un premier temps, la commune doit faire parvenir au Département une lettre accompagnée d'une délibération sollicitant la prise en considération de la dangerosité et des problèmes de sécurité sur RD dans la traversée d'agglomération. A cet effet la commune devra fournir un pré-diagnostic de sécurité (à la charge de la commune).

Le pré-diagnostic de sécurité, effectué pour le compte de la commune doit permettre de préciser les enjeux de sécurité sur les portions de routes départementales qui constituent les voies d'entrée de la commune et la traversée de l'agglomération du Temple.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un cheminement une subvention TEPCV (territoire à énergie positive pour une croissance verte) d'un montant de 80% peut être demandée auprès de l'Etat.

BUREAU D'ETUDES PLU

Le Conseil Municipal émet un avis favorable la réalisation d'une pré-étude en vue de la modification du PLU.

Cette pré-étude a pour objectif de cerner les objectifs de la commune en adéquation avec le SMERSCOT :

- conserver les zones UA et UB,
- conserver la zone NH,
- conserver la zone UL,
- ouvrir une partie de la zone 2AU,
- maintenir les possibilités d'extension du bâti existant, construction d'annexes, changement de destination dans la zone N.

Il est décidé de demander des devis à des bureaux d'études.

CHAMPS CAPTANTS DES LANDES DU MEDOC

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenu le 14 Juin 2016

- Monsieur PALLIN explique qu'il se heurte aux sylviculteurs sur ce projet car ils trouvent que tout va trop vite. Pour eux, la validation des études doit se faire dans le temps. Ils attendent de vraies garanties.
- Monsieur PALLIN insiste sur le fait que pour lui il n'a pas été démontré que d'autres projets étaient en cours en Gironde. Monsieur De Grissac précise que le SMEGREG travaille sur deux autres projets qui sont « Cénomaniens Sud Gironde » et « Nappe alluviale de Garonne » mais à ce jour aucun maître d'ouvrage ne s'est déclaré sur ces deux projets.
- Monsieur PALLIN précise aussi que le SCOT interdit ou limite les constructions sur le territoire du Temple alors que Bordeaux Métropole ne cesse de voir son urbanisation développer et sa population augmenter.
- Monsieur PALLIN insiste sur le fait que les sylviculteurs veulent un mécanisme de compensation qui les rassure. Ils veulent savoir si les études se trompent et qu'une fois mis en service, si le projet a des impacts, que se passera-t-il ?
- Monsieur PALLIN explique que le risque incendie doit être pris en considération.

- Monsieur PALLIN reconnaît la transparence sur ce dossier mais il faut que les gens qui y participent s’y retrouvent.
- Madame JACQUET comprend que la Métropole doit être plus pédagogue et qu’elle doit mieux expliquer à quoi peuvent servir les investigations de terrain ou les forages de reconnaissance.
- Nicolas GENDREAU évoque le courrier réponse de Monsieur le Maire du Temple quant à la réalisation d’un forage de reconnaissance sur la parcelle de la tour de guet du SDIS au Temple. Monsieur GENDREAU précise que Bordeaux Métropole a pris en considération l’avis défavorable du Conseil Municipal et propose de réaliser ces forages de reconnaissance sur un terrain départemental (A1327) en sortie du Temple, route du Porge. Toutefois, pour réaliser ces investigations dans de bonnes conditions, Nicolas GENDREAU précise que Bordeaux Métropole souhaiterait obtenir de la part de M. ROBERT, riverain, une autorisation temporaire d’occuper une partie de sa parcelle (A1326).
- Monsieur PALLIN est favorable pour que Bordeaux Métropole poursuive les études et se propose de parler à M. ROBERT. Toutefois il précise que M. ROBERT est un des plus gros propriétaires (+de 1000 hectares sur la commune) et qu’il semble être totalement contre le projet de champs captant.
- Mme JACQUET propose que Bordeaux Métropole explique mieux les études menées et que pour les forages de reconnaissance à réaliser prochainement, Bordeaux Métropole expose à quoi ils vont servir et pourquoi on veut les faire ici.
- Nicolas GENDREAU précise que Bordeaux Métropole va vérifier si les travaux de forages de reconnaissance peuvent se limiter à l’emprise de la parcelle départementale pour ne pas empiéter sur la parcelle de M. ROBERT.

Monsieur MAURIN donne le compte rendu de la réunion qui s’est tenue à Saumos, réunion au cours de laquelle le rapport INRA a été présenté ainsi que le nouveau projet d’implantation des forages (14 à 16 forages en limite de la commune du Porge).

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le département a donné l’autorisation à Orange, sans avoir consulté la commune pour l’implantation de poteaux téléphoniques en vue de l’installation de la fibre optique, ces poteaux seront implantés de la piste des Tronquats jusqu’à l’entrée de l’agglomération. Monsieur Le Maire a demandé l’enfouissement dans l’agglomération.

Monsieur MARTIN donne le compte rendu de la réunion appel d’offre « ordures ménagères » du 14 juin 2016. Suite à l’ouverture des plis, les prestations ont été attribuées de la façon suivante :

- Collecte : Véolia
- Transfert Véolia
- Tri : Véolia
- Traitement : Péna et Sita
- Gestion des déchèteries : Véolia
- Traitement des déchets dangereux des ménages : Péna

Il a été décidé, à titre expérimental, d'installer sur la commune de Castelnau des collecteurs pour les journaux à côté des containers à verres.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'élaboration du cahier des charges pour la délégation de service public « enfance-jeunesse » (APS-CLSH) est en cours, un appel d'offre sera réalisé avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle organisation des TAP à compter de la rentrée de Septembre 2016 (pas de TAP le vendredi). Il informe le Conseil Municipal qu'un projet de CLSH le mercredi après-midi au Temple est à l'étude.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle organisation du restaurant scolaire en vigueur depuis le 1^{er} Mai 2016.

Achat de panneaux de signalisation : Il est décidé d'acheter des panneaux de signalisation pour le parking des écoles :

- Sens interdit sauf bus scolaire
- Interdiction de s'arrêter et de stationner

Monsieur CORNE signale que le panneau limitation de vitesse à 70 km route de Blagon est à nouveau à terre, il sera demandé à Monsieur SERRES de le remettre en place.

Concernant les panneaux des routes communales un état des lieux sera fait et la question sera revue ultérieurement.

Madame HALARD informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu des jeunes de la commune qui veulent constituer un conseil municipal de jeunes (CM2-6ème-5ème).

Monsieur BIESSE Jean-Pierre informe le conseil municipal que la fête de la Saint-Sauveur aura lieu les 30 et 31 juillet 2016.

Monsieur BIESSE Jean-Pierre informe le Conseil Municipal qu'il a contacté l'architecte des Bâtiments de France qui propose une étude pour la rénovation de l'église. Un appel à candidature va être réalisé.

Mme HALARD	Mme GASSIAN	Mme JUARROS	Mme NOUETTE- GAULAIN	Mme DELUGIN
Mr BEAUBOIS	Mr BIESSE	Mr BOS	Mr CUMERLATO	Mr CORNE
Mr MARTIN	Mr MAURIN	Mr ROBERT		

